

revente d un bien immobilier acheté par adjudication en 2016

Par **GUETTE**, le 17/05/2019 à 17:30

Bonjour,

j'ai acheté un bien par adjudication en juin 2016

Je l'ai revendu le 15 janvier 2019 , cependant le notaire à découvert que la radiation des hypothèques n'avait pas été validée et donc la banque de l'acquéreur a exigé que le montant du prix de vente soit séquestré pour accepter le prêt des acquéreurs .

Depuis l'avocat chargé du dossier en 2016 à envoyé une requête au juge qui est resté sans réponse, un second courrier également sans réponse puis un courrier il y a maintenant un mois et demi , toujours sans retour .

Depuis le 15 janvier mon bien immobilier est vendu et l'argent séquestré , l'avocat refuse désormais de s'occuper du dossier sans rémunération , il me demande de régler des honoraires!

Les hypothèques concerne les anciens propriétaires anglais, personnellement je n'ai aucune hypothèque sur ce bien , que dois je faire désormais pour pouvoir récupérer l'argent de ma vente?